



# ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PAULETOISE

Siège : Café CHARRET

30130 SAINT PAULET DE CAISSON

Affiliation 521674. Agrément Jeunesse et Sport 30-S-240/82 du 06/04/1981

Renseignements

☎ : 04.66.39.17.66 / @ : videgrenier.saintpaulet@gmail.com

## Vide Grenier de L'ASSP

Madame, Monsieur,

Organisé par l'Association Sportive Saint Paulétoise le traditionnel marché aux puces aura lieu le :

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020**

### REGLEMENT

- Le marché aux puces, ou vide-grenier, est destiné aux non-professionnels. **La vente d'articles neufs, défectueux, de contrefaçons, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.**

- L'emplacement de 5 mètres est attribué moyennant un règlement de 10€. Seules les inscriptions comprenant le règlement, **par chèque**, et l'attestation dûment complétée sont prises en considération. **La date limite d'inscription est fixée au Jeudi 17 Septembre 2020.** Les inscriptions le jour même seront majorées de 5€, soit 15€ les 5 mètres.

- Il est impossible de réserver des places groupées par affinité et de choisir les emplacements.

- Le point d'accueil « Pharmacie » ou « Fontaine du village », par lequel vous devez obligatoirement valider votre arrivée, vous est communiqué par message la veille du vide grenier. Les emplacements sont attribués **à partir de 6h00 du matin, au fur et à mesure des arrivées, jusqu'à 9h00.** Les placiers en gilet jaune sont les seuls à vous guider jusqu'à votre emplacement.

- **Les véhicules gênant la circulation (piétons, secours) doivent être enlevés après avoir déballé.** Les organisateurs se réservent le droit de vous demander de déplacer votre véhicule si nécessaire.

- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

- **Les objets qui restent invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée.** Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous ou, le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge ou dans les containers mis à votre disposition sur les lieux en respectant le tri sélectif. Les pollueurs identifiés seront refusés pour les prochaines éditions.

- De concert avec la municipalité, les organisateurs sont les seuls à pouvoir décider d'un report ou d'une annulation de l'événement, en fonction des aléas météorologiques ou des mesures prises par les autorités locales. Si tel était le cas, les organisateurs communiqueraient cette décision le Samedi 19 Septembre 2020 au plus tard. En cas d'annulation, les inscriptions ne seraient remboursées.

**LE PAIEMENT DE LA PLACE VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT**

**DOCUMENTS A RENSEIGNER DANS SON INTEGRALITE ET A JOINDRE  
OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION**

**Bulletin d'inscription pour l'ASSP**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

**A déposer OU envoyer à l'accueil de la Mairie de St Paulet de Caisson à l'attention de l'ASSP  
15 Promenade Saint Paul  
30130 SAINT PAULET DE CAISSON**

NOM et PRENOM de l'exposant : .....

Nom et Prénom si différent sur le chèque de paiement : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone Mobile (**obligatoire**) : .....

Téléphone Fixe : .....

Adresse Mail (**obligatoire**) : .....

Prix de l'emplacement (cocher la bonne mention)     5 mètres = 10€     10 mètres = 20€

**Règlement par chèque à l'ordre de « ASSP »**

**Seules les inscriptions avec règlement seront prises en considération.**

**Les inscriptions le jour même seront majorées à 15 € les 5 mètres.**

**ATTENTION LES PLACES SONT LIMITEES**

---

**Attestation d'inscription pour à la mairie de St Paulet de Caisson**

**PERSONNE PHYSIQUE**

**VIDE GRENIER SE DEROULANT à ST PAULET DE CAISSON (GARD) LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020**

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom.....

Né(e) le..... À (Ville / Département).....

Demeurant .....

.....

.....

Titulaire de la carte d'identité n° .....

Délivrée le ..... Préfecture du .....

Immatriculation du véhicule ..... Marque.....

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels usagés (article L310-2 du code du commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (articles R321-9) du code pénal.

Fait à..... le .....

Signature



## ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PAULETOISE

Siège : Café CHARRET

30130 SAINT PAULET DE CAISSON

Affiliation 521674. Agrément Jeunesse et Sport 30-S-240/82 du 06/04/1981

Renseignements

☎ : 04.66.39.17.66 / @ : videgrenier.saintpaulet@gmail.com

### Vide Grenier de L'ASSP

#### EPIDEMIE DE COVID-19

L'ASSP, organisatrice de l'événement, est à l'écoute des autorités locales, à savoir la municipalité de Saint Paulet de Caisson ainsi que la Préfecture du Gard, concernant d'éventuelles dispositions à mettre en place pour que le vide grenier puisse se tenir dans les meilleures conditions sanitaires et organisationnelles pour le bien de tous.

Nous l'avons constaté depuis plusieurs mois, les vérités d'un jour ne sont pas forcément celles du lendemain. L'adaptabilité de chacun face à cette situation est mise à l'épreuve. C'est pourquoi, nous vous demandons dès à présent de prévoir des masques en quantité suffisante pour pouvoir les porter durant la journée sur votre étal.

A la rédaction de ce document, nous ne savons pas si le port du masque sera obligatoire sur le parcours du vide grenier, pour les exposants comme pour les personnes qui déambuleront dans les rues. Il n'est pas à exclure que des directives préfectorales soient mises en place ou que le conseil municipal de la commune établisse un arrêté allant en ce sens. Nous vous informerons de l'obligation ou non de porter le masque durant la journée et ce, au plus tard, lors de votre arrivée. Mais, comme il est préférable de prévenir plutôt que de guérir, équipez-vous en conséquence.

Par ailleurs, l'ASSP mettra des bornes de gel hydroalcoolique à la disposition de tous aux entrées du vide grenier. Nous ne pourrons en distribuer à chaque exposant. Là aussi, sachez être prévoyants en ayant ce dont vous aurez besoin sur votre stand.

En tant qu'organisateur, nous ferons tout notre possible pour que cet événement soit une réussite, comme nous le faisons chaque année, mais cette édition 2020 sera nécessairement particulière. Nous tenons à la santé de chacun et veillerons à ce que les règles en vigueur soient respectées car notre plus grand succès sera que l'ensemble des participants rentre en bonne santé à la maison.

Nous vous remercions par avance de contribuer à cette réussite en respectant les gestes barrières ainsi que les dispositions mises en œuvre par les autorités.

Votre contribution est indispensable. Il en va de la santé de tous.

Nous comptons sur vous.

*Le bureau de l'ASSP*